

Vous allez avoir un

lavement au produit de contraste

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

La radiographie utilise des rayons X

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. A titre d'exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l'exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d'un voyage de 4 heures en avion.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

L'IRM et l'échographie n'utilisent pas de rayons X

Ce sont des examens non irradiants qui utilisent soit les propriétés des champs magnétiques pour l'IRM, soit les propriétés des ultrasons pour l'échographie.

Pour les intensités utilisées par ces deux techniques, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

De quoi s'agit-il ?

Le lavement au produit de contraste permet de voir des lésions du côlon (gros intestin).

Cet examen utilise des rayons X. Aucun risque n'a pu être démontré dans ce domaine compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

Le déroulement de l'examen

L'examen se fait essentiellement en position couchée. Il consiste à prendre plusieurs radios après avoir rempli l'intestin avec un liquide opaque aux rayons X. Celui-ci est introduit à l'aide d'une canule, par l'anus. Pendant l'examen on pourra également insuffler de l'air pour déplisser les parois du côlon. La durée de l'examen est en moyenne de 20 à 30 minutes.

Quelles complications peuvent survenir pendant l'examen ?

Tout acte médical sur le corps humain, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité maximales comporte un risque de complication.

Les complications du lavement au produit de contraste sont très rares : blessure de la paroi intestinale ou d'un organe voisin. Ces complications sont graves et nécessitent souvent une opération chirurgicale urgente. Si vous constatez des douleurs au cours de l'examen, il faudra le dire immédiatement au radiologue.

Des réactions de type allergique sont également possibles, mais elles restent exceptionnelles et sont le plus souvent sans conséquences.

De petites douleurs, supportables, sont habituelles.

Ce que vous devez faire

Avant l'examen, répondez attentivement aux questions suivantes :

Etes-vous allergique à certains médicaments ou pommades, êtes-vous asthmatique ou avez-vous mal toléré un examen radiologique ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Avez vous déjà subi une chirurgie de l'abdomen (opération du ventre ?)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Avez-vous subi une radiothérapie (traitement par des rayons) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

Apportez le jour de l'examen :

- 1) la demande de votre médecin (ordonnance, lettre....)
- 2) tous vos résultats d'analyses de sang,
- 3) le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM ...)
- 4) la liste écrite des médicaments que vous prenez.

Pour l'examen :

En dehors de l'urgence, le côlon doit être parfaitement propre pour permettre un examen précis.

Pour cela, vous devez prendre une purge avant l'examen. Veuillez suivre à la lettre les instructions qui vous seront données pour cette préparation. Malgré des consignes bien suivies, la préparation peut parfois s'avérer insuffisante et faire renoncer à la poursuite de l'examen.

Pendant et après l'examen :

Signalez immédiatement toute douleur importante.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Madame, Mademoiselle, Monsieur

a personnellement rempli cette fiche le

et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature



CabinetAdresse – CabinetCodePostal CabinetVille

Tél : CabinetTel - Fax : CabinetFax

© Ces fiches sont la propriété de la SFR (Société Française de Radiologie). Tout droit de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays (Code de la propriété intellectuelle). Aucune diffusion par sponsoring n'est permise sans l'autorisation expresse de la Société Française de Radiologie.